

Règles de vie – HBC Saint-Jean

Le fait d'adhérer au club :

Le club est en premier lieu une ASSOCIATION, c'est-à-dire la réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre.

L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

L'adhérent(e) :

Chaque adhérent [e] devra toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés(es) du club (joueurs, joueuses, entraîneurs, dirigeants....), les adversaires, les arbitres, le public....

Il devra toujours adopter un comportement responsable au sein du club (respect des protocoles sanitaires, respect des horaires, du matériel, aptitude à donner un « coup de main » pour la bonne marche du club tant au niveau arbitrage, qu'à l'encadrement d'équipes jeunes ou à l'entraînement).

Les joueurs et joueuses se doivent d'être assidu(e)s aux entraînements ainsi qu'aux matchs et de s'y comporter avec application et discipline. Les absences doivent être exceptionnelles car il s'agit d'un sport collectif et chacun(e) a des devoirs envers l'équipe. En cas d'absence au match ou à l'entraînement le joueur ou la joueuse est tenu(e) de prévenir son entraîneur avant la rencontre ou l'entraînement.

En cas de manquement à ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Amendes liées à des dossiers de discipline ligue ou comité

Le règlement d'une sanction liée à un dossier disciplinaire est de la responsabilité du licencié

Les familles de jeunes :

Un entraîneur pouvant, en dernière minute, être absent pour des raisons indépendantes de sa volonté, les familles devront toujours s'assurer de la présence dans la salle d'un entraîneur de substitution au moment du dépôt de l'enfant mineur.

Les parents sont tolérés dans les gradins aux entraînements mais ne doivent intervenir en aucun cas dans le déroulement de la séance. (si les protocoles sanitaires mis en place par le club le permettent)

Lors des matchs, les parents doivent respecter les protocoles sanitaires mis en place par le club, les décisions arbitrales et rester tolérants face à de jeunes arbitres en formation.

Les dirigeants :

Pour rappel, les dirigeants sont des personnes bénévoles, passionnés de handball.

Les dirigeants du club s'engagent, vis-à-vis de tous les adhérents [es] à :

- Les accueillir dans de bonnes conditions matérielles et humaines.
- Leur donner toute leur place au sein du club.
- Les associer au fonctionnement régulier du club en développant l'information, la communication et l'écoute.

J'atteste avoir pris connaissance des Règles de Vie du Handball Club Saint-Jean, ainsi que de la Charte Éthique de la FFHB et m'engage à les respecter.

Signatures (précédées de la mention « Lu et approuvé »)

Nom du Licencié :

Prénom du Licencié :

Signature de l'adhérent:	Signature des parents :

Autorisation Parentale

Je, soussigné(e)(père, mère, responsable légal de l'enfant) autorise mon (ma) fils (fille)

- à pratiquer le handball au sein du Handball Club de Saint-Jean
- à participer aux déplacements inhérents aux compétitions en car ou dans les voitures des accompagnateurs (parents d'autres enfants ou bénévoles du club)

En cas d'urgence, j'autorise les responsables de l'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires à la prise en charge et aux soins éventuels de mon enfant.

J'autorise / Je n'autorise pas le club à publier des photos de mon enfant dans le cadre du handball, sur le site du club.

Fait à Le

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)